

# Valorisons!

Diversification  
et innovation économique

#15  
février 2016

## SOYONS RÉGLO

Formulaire CERFA spécifique pour la  
déclaration de vente directe d'œufs

Dépôt des dossiers Ad'Ap,  
il est encore temps !

Les sacs plastiques,  
c'est bientôt fini !

Foie gras : mise en conformité des  
ateliers de gavage

Producteurs de volailles,  
une nouvelle réglementation à venir

## FAISONS AFFAIRE

Avec [apropocal.fr](http://apropocal.fr), vendez vos produits  
à la Restauration Hors Domicile

## JOUONS COLLECTIF

La Chambre d'agriculture et le  
Crédit Agricole réduisent vos coûts  
de paiement électronique

Concours «Imagine ton anniversaire  
à la ferme» : des participants  
heureux !

## PARTAGEONS NOS EXPÉRIENCES

Développer les circuits courts  
dans le Cambrésis

## FORMONS-NOUS

## PRENONS DATE

Soyons pratique

## AIDES FEADER : IL VOUS RESTE PEU DE TEMPS POUR DÉPOSER VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

**L'Appel à Projets (AAP) concernant le développement de la multifonctionnalité est ouvert. Date de clôture, le 15 avril 2016 !**

Doté d'un budget global de 2 500 000 €, cet AAP s'inscrit dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations (PCEA) et vise à soutenir les projets de transformation et de commercialisation des produits fermiers (opération 04.02.01) ainsi que les investissements en faveur des activités innovantes d'accueil et de services telles que les salles d'accueil, les hébergements d'étudiants ou de personnes âgées, les projets équestres... (opération 06.04.01). Ces aides succèdent aux dispositifs AML et ARPAM.

Sur l'axe transformation (opération 04.02.01), 30 % de l'enveloppe est réservée aux projets collectifs. Ces derniers sont classés et priorisés selon le nombre d'agriculteurs regroupés. Les 70 % de la ligne financière restant sont réservés aux dossiers individuels. Pour chaque opération, une grille permet

d'affecter des points selon 3 performances : sociale, économique et environnementale. Une note du projet sur 100 est ainsi calculée. Un minimum de 15 points est requis pour déposer un dossier auprès du Conseil régional. Une note inférieure est éliminatoire. Chaque demande est ensuite classée, priorisée par ordre décroissant de points obtenus et retenue en fonction de l'enveloppe financière disponible.

A retenir :

- l'aide sollicitée interviendra à hauteur de **40 %** des devis (pas de signature de devis avant réception de l'accusé de dépôt du dossier)
- le montant des investissements éligibles est compris **entre 4 000 et 200 000 € H.T.**
- les frais généraux (études préalables, prestation d'architecte, diagnostic...) sont repris à hauteur de **20 % des dépenses éligibles**

Un deuxième appel à projet sera engagé en milieu d'année 2016.

Le service se tient à votre disposition pour tout accompagnement.

	Op 04.02.01	Op 06.04.01
	<i>projets de transformation et de commercialisation des produits fermiers</i>	<i>investissements en faveur des activités innovantes d'accueil et de services</i>
Dotation FEADER	450 000 €	1 050 000 €
Dotation Région	300 000 €	700 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>750 000 €</b>	<b>1 750 000 €</b>

> Contact : Maryline BRIAND : 03 21 60 57 79



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS

## FORMULAIRE CERFA SPÉCIFIQUE POUR LA DÉCLARATION DE VENTE DIRECTE D'ŒUFS

Les producteurs d'œufs de poule qui vendent leurs œufs directement au consommateur final (dans la limite de 250 poules) doivent dorénavant se déclarer auprès des services de la DDPP de leur département au moyen d'un formulaire CERFA spécifique (CERFA 15296 de Déclaration de vente d'œufs directement par le producteur au consommateur final et exemption au classement des œufs par

catégorie de qualité de poids). Toute modification (par exemple du nombre de poules du troupeau ou d'un nouveau marché public) devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration.

*Pour plus d'informations : contactez le Service Diversification de la Chambre d'agriculture au 03 21 60 57 79 ou les services de la DDPP du Nord et du Pas de Calais.*

## DÉPÔT DES DOSSIERS AD'AP, IL EST ENCORE TEMPS !

La date limite de dépôt des Agendas d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) fixée au 27 septembre 2015 est à ce jour dépassée. Néanmoins, **les dossiers peuvent encore être déposés**. Ce dépôt en retard donne lieu à une pénalité, qui peut être évitée tant que le décret sanction ne sera pas publié (prévu pour début 2016). Dans l'attente de sa publication, les Ad'Ap déposés ne donneront pas lieu à une amende à condition qu'ils soient **accompagnés d'une lettre expliquant leur retard**. Une fois le décret sanction publié, tout retard pourra être sanctionné **d'une amende allant jusqu'à 1 500€**.

Pour rappel :

- Le non-respect de la mise aux normes accessibilité des ERP (Etablissement Recevant du Public) entraîne **une sanction de 45 000€**. Le dépôt de l'Ad'Ap permet de lever cette sanction.

- Les Ad'Ap doivent être envoyés en mairie.

- **Les ERP aux normes doivent l'indiquer en mairie** au moyen d'un formulaire spécifique. Ils sont également soumis à la sanction de 1 500€ en cas de dépôt en retard.

## LES SACS PLASTIQUES, C'EST BIENTÔT FINI !



La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte rentrera en vigueur cet été. **A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016**, les sacs plastiques (sacs de caisse) qu'ils soient gratuits ou payants seront totalement interdits. Seuls les sacs plastiques réutilisables ou les sacs constitués d'une autre matière que le plastique pourront être distribués aux clients pour emballer et transporter les marchandises.

## FOIE GRAS : MISE EN CONFORMITÉ DES ATELIERS DE GAVAGE

L'arrêté du 21 avril 2015 précise les normes minimales relatives à l'hébergement des palmipèdes destinés à la production de foie gras. Ce texte s'applique à tous les élevages **d'au moins 3 palmipèdes** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Désormais, le gavage des palmipèdes gras en logement individuel est totalement interdit. Les logements doivent permettre le déploiement des ailes et la réalisation de mouvements verticaux ; les abreuvoirs longitudinaux doivent permettre aux animaux de couvrir leur tête avec de l'eau et, avec leur bec, de projeter de l'eau sur leur corps sans difficulté ; le sol devra être dépourvu d'éléments saillants et d'accumulation de fientes.

*Pour toute information complémentaire, rapprochez-vous des services de la DDPP de votre département.  
DDPP du Pas de Calais : 03 21 21 26 26  
DDPP du Nord : 03 28 07 22 00*



## PRODUCTEURS DE VOLAILLES, UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION À VENIR

Une nouvelle réglementation portant sur l'électronarcose dans les ateliers d'abattage de volailles paraîtra cette année. Cette dernière est en lien avec la nouvelle législation bien-être animal. Affaire à suivre !

### Erratum

Une erreur s'est glissée dans l'article « Soyons pratique » de juillet 2015 sur les Pré-enseignes dérogatoires. « *Depuis le 13 juillet 2015, les pré-enseignes dérogatoires scellées au sol ne peuvent plus être implantées dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants. Elles ne peuvent être installées qu'hors agglomération.* »

## AVEC APPROLOCAL.FR, VENDEZ VOS PRODUITS À LA RESTAURATION HORS DOMICILE

Depuis cet automne, une nouvelle version du site de commande en ligne réservé aux professionnels de la région est disponible. **Vous êtes producteur fermier**, et vous souhaitez vendre aux cuisiniers, aux gestionnaires, ou aux restaurateurs à proximité de chez vous ? La solution « **approlocal.fr** », vous permet en quelques clics de mettre en ligne vos produits locaux et régionaux et de les commercialiser.

5 étapes sont nécessaires :

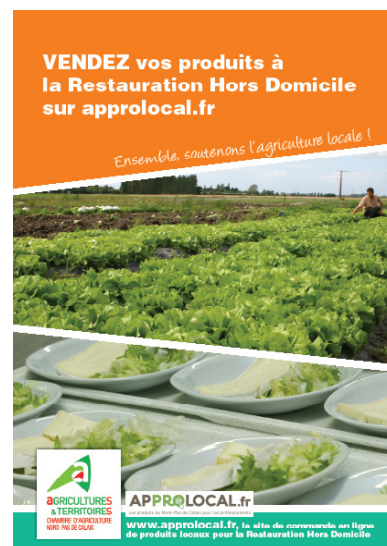
- Connectez-vous sur le site
- Créez vos fiches « produit »
- Sélectionnez les clients que vous souhaitez livrer

- Recevez vos commandes
- Livrez vos produits

**Simple, rapide et efficace**, avec [www.approlocal.fr](http://www.approlocal.fr) l'achat de proximité pour les professionnels n'a jamais été aussi facile en Nord-Pas de Calais. Inscrivez-vous dès à présent par mail [approlocal@agriculture-npdc.fr](mailto:approlocal@agriculture-npdc.fr) ou sur [www.approlocal.fr](http://www.approlocal.fr), onglet Inscription\*.

Pour tout renseignement, contactez Pauline Chanel au 06 89 17 79 54 ou [approlocal@agriculture-npdc.fr](mailto:approlocal@agriculture-npdc.fr)

\*Inscription soumise à cotisation (hors Bienvenue à la Ferme), individuel : 40€/an, collectif : 150€/an.



> Contact : Pauline CHANEL : 06 89 17 79 54

## Jouons collectif

### LA CHAMBRE D'AGRICULTURE ET LE CRÉDIT AGRICOLE RÉDUISENT VOS COÛTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Inscrit dans le prolongement de la convention nationale entre l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et le Crédit Agricole, le partenariat entre la Chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais et le Crédit Agricole Nord de France a été officialisé depuis le 27 novembre 2015.

Ses objectifs :

- **Faciliter l'accès aux offres monétiques** pour les agriculteurs du réseau Bienvenue à la Ferme pratiquant toute vente de produits fermiers ou de services (repas, visite, nuitée...) et leur faire bénéficier de tarifs spécifiques. Cela inclut notamment des réductions sur les frais d'installation et de transaction des terminaux de paiement électronique (TPE) fixes ou mobiles.
- **Accompagner les « e-transactions »** sur tout site de vente en ligne créé avec l'outil « Mes produits en ligne » développé par les Chambres d'agriculture.
- **Soutenir spécifiquement les nouveaux exploitants installés.**

Son effet est rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

> Contact : Sylvie CAFFIER : 03 20 88 67 17

### CONCOURS «IMAGINE TON ANNIVERSAIRE À LA FERME» : DES PARTICIPANTS HEUREUX !

Une fois n'est pas coutume, la cérémonie de remise des prix du concours « Dessine ton anniversaire à la ferme » organisée le 28 novembre par la Chambre d'agriculture à Calonne sur la Lys restera dans les esprits des artistes en herbe. Sur les 140 enfants qui ont tenté leur chance, 54 ont participé à cet après-midi récréatif. Invités sur l'exploitation d'Aline Havez, les enfants accompagnés de leur famille ont pu profiter des joies de la ferme. Au total 150 personnes ont partagé un moment festif et convivial. Activités ludiques, visite de l'exploitation, goûter fermier...tout était prévu pour que ce moment puisse être inoubliable. Lancement du prochain concours « imagine », le 1<sup>er</sup> avril 2016. (informations sur le réseau sur [www.agriculture-npdc.fr/diversification](http://www.agriculture-npdc.fr/diversification))

**Un taux de participation en nette progression** : depuis son lancement, le succès du concours est fulgurant. 140 dessins collectés en 2015 contre 32 en 2014 ! Le concours est une occasion supplémentaire pour le réseau de faire parler de lui, de se faire connaître auprès du grand public et pour les adhérents, d'élargir leur clientèle.



1<sup>er</sup> prix, catégorie des 6-7 ans

> Contact : Valérie LOUCHEZ : 07 87 79 18 47



1<sup>er</sup> prix, catégorie des 4-5 ans



1<sup>er</sup> prix, catégorie des 8-11 ans

## > Créer sa boutique en ligne avec l'outil « mes produits en ligne »

2,5 jours + 1/2 journée en suivi individuel : 22 et 26 février, 15 mars - Arras  
Sylvie Caffier – 03.20.88.67.17

## > Valoriser les espaces extérieurs de vos hébergements touristiques

2 jours : 23 février et 8 mars 2016 – St Laurent Blangy et sur une structure d'hébergement  
Valérie Louchez – 03.21.60.48.80

## > Vendre à la restauration collective avec l'outil « Approlocal.fr »

1 jour : 29 février 2016 – Tilloy les Moflaines  
Perrine Loeuilleux – 03.21.60.57.47

## > Connaître les bases de la pâtisserie

2 jours : 7 et 14 mars 2016 – Lille Hellemmes  
Sarah Duqueyroi – 03.21.60.57.74

## > Hygiène de base en produits fermiers

1 jour : 14 mars 2016 - Hazebrouck  
Noémie Boutillier - 03.21.60.48.52

## > Denrées carnées : savoir reconnaître les morceaux pour mieux les vendre

2 jours : 21 et 22 mars 2016 – Lille Hellemmes  
Sarah Duqueyroi – 03.21.60.57.74

## PRENONS DATE

### • RENCONTRES LOCALES INTER RESEAUX DE DIVERSIFICATION DE 14H – 16H30

Mardi 23 février, ferme des trois Tilleuls à Saily lez Cambrai  
Mardi 1<sup>er</sup> mars, Jardin Mareschoix à Maresches  
Lundi 7 mars, ferme de la Porte en Aix à Aix en Issart

### • COLLECTE AGRI CITOYENNE

Jusqu'au 24 mars sur [www.miimosa.com](http://www.miimosa.com), collecte nationale agri citoyenne de dons au profit des plus démunis, en partenariat avec le réseau « Bienvenue à la ferme »

### • TOURISSIMA

26 au 28 février, Lille Grand Palais



### • SIA

27 février au 6 mars, Porte de Versailles, Paris



### • SEMAINE INVITEZ LES SAVEURS DU NORD-PAS DE CALAIS A VOTRE TABLE

Du 21 au 27 mars, autour des fruits et légumes.  
Inscription sur [www.cuisinez-le-npdc.fr](http://www.cuisinez-le-npdc.fr)

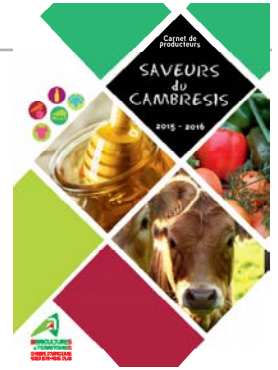
### • PRINTEMPS BIENVENUE A LA FERME – en région

Les 23 et 24 avril 2016 – renseignements sur [www.printempsalaferme.com](http://www.printempsalaferme.com)

Partageons nos expériences

## DÉVELOPPER LES CIRCUITS COURTS DANS LE CAMBRÉSIS

Paru en septembre dernier, le «guide des producteurs du Cambrésis pour les professionnels de la Restauration Hors Domicile (RHD)» permet aux acheteurs de la restauration collective et commerciale de mieux connaître l'offre des agriculteurs. Réalisé par la Chambre d'agriculture, avec les producteurs du Cambrésis et en partenariat avec le Pays du Cambrésis et la Communauté de communes du Caudrésis-Catésis, l'outil vise à développer les circuits courts sur le territoire. Pour favoriser la mise en relation, chaque producteur dispose d'une fiche mentionnant ses produits et ses conditions de livraison. Il complète ainsi l'outil de commandes en ligne [www.approlocal.fr](http://www.approlocal.fr) qui regroupe l'offre des producteurs de la région pour les acheteurs de la RHD. Distribué en octobre à l'occasion du club des chefs du Nord, le guide a séduit les restaurateurs et les chefs des collèges du Cambrésis.



## LES PRODUCTEURS SE FONT CONNAÎTRE !

Quoi de mieux qu'un salon pour se faire connaître et promouvoir ses produits fermiers? L'idée a germé suite au travail mené sur divers territoires pour développer l'approvisionnement en produits locaux de la Restauration Hors Domicile. Partant du constat que les producteurs et les acheteurs d'un même territoire ne se connaissent pas ou peu, la Chambre d'agriculture en lien avec les collectivités et Aprobio a créé « le salon de l'offre alimentaire ». Cet événement convivial permet aux producteurs de présenter leur offre et aux acheteurs d'échanger sur leurs besoins. Des séances de dégustation ponctuent les échanges et permettent de concrétiser une relation commerciale via l'outil [approlocal.fr](http://approlocal.fr). Inauguré sur la communauté d'agglomération du Douaisis, l'événement a été reconduit en novembre 2015 sur deux autres territoires : Artois com et le Parc Naturel de l'Avesnois. Depuis son lancement, 150 acheteurs professionnels y ont participé et ont notamment pu rencontrer 24 producteurs, 2 coopératives et 12 entreprises. A ce jour, plus de 20 contacts

se sont concrétisés par des commandes. Soutenu par le Conseil régional et les départements, ce salon de mise en relation fait de plus en plus parler de lui. « Une opération à poursuivre ! » selon les participants.



Le chef du collège Jean Rostand basé au Cateau Cambrésis a testé l'outil [approlocal.fr](http://approlocal.fr) pour une commande de yaourts auprès de Sophie Elias, productrice de produits laitiers à Forest en Cambrésis

> Contact : Perrine LOEUILLEUX : 06 07 62 42 88

# 342

C'est le nombre d'agriculteurs et agricultrices ou de jeunes en parcours d'installation qui ont interrogé le service diversification au cours de l'année 2015 !

A votre service

Mélanie SANTUNE est la nouvelle responsable du service Diversification et innovation économique depuis le 1<sup>er</sup> février 2016.

> Contact : [melanie.santune@agriculture-npdc.fr](mailto:melanie.santune@agriculture-npdc.fr) ou 03.62.61.42.32

Retrouvez les numéros « Valorisons » sur [www.agriculture-npdc.fr](http://www.agriculture-npdc.fr), rubrique publications/diversification

Publication de la Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais-140 boulevard de la Liberté - CS 71 177 - 59013 LILLE CEDEX  
Directeur de la publication : Jean-Bernard Bayard - Rédaction, mise en page, crédits photos : service diversification et service communication de la Chambre agriculture du Nord-Pas de Calais  
Impression : imprimerie Chambre agriculture du Nord-Pas de Calais - février 2016 - CF - 2016/011



Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale « Développement agricole et rural »